

Candidater pour une bourse d'études à l'étranger

Différents types de bourses d'études à l'étranger sont gérés actuellement par la DGESRS. Le dépôt des dossiers de candidature se fait à la DGESRS et les postulants doivent s'acquitter de frais de dossier non remboursables.

Les bourses d'excellence

Le programme des bourses d'excellence, cofinancé par le Mali et la France, permet de sélectionner, sur concours, des lauréats parmi les meilleurs bacheliers pour effectuer leurs études supérieures en France, en partenariat avec l'Université Grenoble Alpes. Un communiqué diffusé juste après la proclamation des résultats du baccalauréat de l'année en cours précise les critères de participation au concours.

Celui-ci est ouvert aux bacheliers réguliers maliens des sections scientifiques (TSE, TSExp, STI) ou économiques (TSEco, STG), âgés au plus de 21 ans, ayant obtenu comme moyenne annuelle au moins 14/20 en 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} et admis au bac avec au moins la mention Bien.

Le processus de sélection comprend des épreuves écrites (deux matières) puis, pour les candidats admissibles, une épreuve orale sous forme d'un entretien avec un jury.

Les bourses maghrébines

Les pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie) mettent à disposition du Mali un certain nombre de bourses attribuées sur dossier aux bacheliers répondant aux critères de sélection. Un communiqué diffusé juste après la proclamation des résultats du baccalauréat de l'année en cours précise les critères de candidature.

Les bacheliers réguliers maliens âgés de 18 à 23 ans, ayant obtenu au moins 12/20, peuvent postuler pour les bourses d'études offertes par l'Algérie et le Maroc. Pour les bourses de la Tunisie, les candidats doivent avoir au moins la mention Bien. Cependant, la Tunisie offre également des inscriptions libres (sans bourse), pour lesquelles les bacheliers ayant obtenu au moins la mention Assez bien peuvent postuler.

Une fois la liste des postulants affichée, les candidats disposent d'un délai de 72 heures pour vérifier l'exactitude des informations les concernant (prénom, nom, moyenne au bac etc.).

La présélection se fait par ordre de mérite, suivant la moyenne obtenue au baccalauréat, par filière et en fonction du nombre de bourses disponibles.

Les listes de présélection sont transmises aux autorités des pays donateurs aux fins de sélection définitive.

La liste des candidats retenus est ensuite affichée à la DGESRS.

D'autres pays comme, par exemple, la Chine, la Russie, le Venezuela ou Cuba, proposent également des bourses attribuées sur études de dossiers et/ou entretiens.